

**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Arnaud Durand intitulée
« Macarons des véhicules en ville de Gland, quelle stratégie ? »**

- Le président passe la parole à la Municipalité pour la réponse à cette interpellation.
- M. Gérald Cretegny : déclare tout d'abord que la Municipalité remercie M. Arnaud Durand pour cette interpellation, dont l'intérêt est légitime étant donné les déclarations unilatérales de Monsieur Prix dans sa newsletter du 29 août 2023 sur la surveillance des prix, qui est un organe fédéral d'économie. Le point n° 2 de cette newsletter s'intitule « Un prix juste pour les cartes de stationnement ». Monsieur Prix y développe un modèle de coût qui lui permet de déterminer un prix approprié pour les cartes de stationnement en respectant le principe de couverture des coûts qu'il situe à maximum CHF 400.- annuels. C'est grâce à la presse qui a relayé cette information que la Municipalité a pris connaissance du positionnement de Monsieur Prix. Les journalistes ont joué le jeu de la comparaison, les macarons sont vendus à Nyon au prix annuel de CHF 960.-, à Gland au prix annuel de CHF 840.-, et à Morges au prix annuel de CHF 540.-, dépassant clairement le modèle proposé par Monsieur Prix. Mais ce prix est-il réellement le prix juste ?

Alors comment sont arrivés les macarons à Gland et comment le prix a-t-il été fixé ? Les macarons ont été introduits à Gland vers 2007-2008 afin de permettre notamment à des professionnels, qui ne peuvent pas se satisfaire des limites d'utilisation de la zone bleue, de pouvoir se parquer à proximité de leur lieu d'intervention. Les prix fixés en 2008 sont les mêmes qu'aujourd'hui, cela n'a donc pas bougé depuis 2008. Pour calculer le prix, la Ville s'est intéressée au tarif horaire dans les localités où les places de stationnement étaient payantes (horodateurs, caisse à la sortie des parkings, etc.). CHF 5.- par jour paraissait un prix raisonnable. Pour les macarons hebdomadaires, au lieu de faire CHF 5.- x 5 jours, soit CHF 25.-, un prix de CHF 20.- a été décidé pour rendre ce macaron intéressant et avantageux. Pour le macaron mensuel, au lieu de faire CHF 20.- x 4 semaines, soit CHF 80.-, un prix de CHF 70.- a été proposé, le prix ne devait pas être trop avantageux pour que les usagers n'utilisent pas les places en zones bleues au détriment des places de stationnement privées qui s'élevaient à cette époque entre CHF 80.- en extérieur et CHF 120.- dans les garages souterrains, et ne fassent pas concurrence aux régies ou aux propriétés privées.

Les macarons annuels ont été introduits en 2022, donc tout récemment, au prix de CHF 840.-, soit 12 fois le prix mensuel. La ville de Gland compte aujourd'hui un total d'environ 340 places en zone bleue, dont 292 places disponibles pour ces macarons. Par contre, il n'y a pas de macaron sur la Grand'Rue, sur la Rue du Borgeaud et sur Le Lavasson. Il est délivré au maximum 179 macarons, ce qui représente 50 % des places bleues. Actuellement, il y a 51 macarons annuels, toutes zones confondues, et 12 macarons mensuels, étalés sur un ou plusieurs mois et toutes zones confondues. Il est vrai que le SPOP ne tient pas de statistiques pour les macarons journaliers ou hebdomadaires qui sont vendus au guichet à CHF 5.- par jour et à CHF 20.- par semaine, mais ces ventes se situent entre 1 et 2 par semaine.

La Municipalité a été surprise par la méthode de calcul du prix juste de Monsieur Prix. En effet, elle n'a jamais cherché à louer les places de parc publiques en fixant un prix basé sur le rendement du m². Le prix a été fixé sur la base de la recherche d'un équilibre entre l'offre et la demande. Ce calcul pourrait également à l'avenir intégrer notamment des facteurs liés par exemple à l'application du Plan climat ou à la maîtrise du trafic automobile, ainsi que d'autres facteurs naturellement. L'étude du Plan directeur de la mobilité et du stationnement, ainsi que les réflexions que la Municipalité souhaite

mener en 2024 visant un traitement équilibré de la politique communale du stationnement et de l'exploitation des parkings, s'intègrent également dans la politique générale de la ville de Gland. La Municipalité contactera Monsieur Prix pour avoir un échange de points de vue, qu'elle n'a d'ailleurs pas pu avoir avant la publication de la newsletter, et reviendra naturellement vers les Conseillers en temps opportun.

- Le président demande à M. Arnaud Durand s'il est satisfait de la réponse apportée par la Municipalité à son interpellation.
- M. Arnaud Durand : répond par l'affirmative. Cependant, il demande s'il est possible de recevoir par écrit les réponses notamment aux textes d'interpellations au moins 24 heures avant la séance du Conseil communal suivante. Cette approche permettrait aux Conseillers de se positionner de manière plus éclairée lors de la séance.
- M. Gérald Cretegny : relève que, dans le Règlement du Conseil communal, il est mentionné que la Municipalité a le choix de formuler sa réponse comme elle l'entend, par oral ou par écrit. La Municipalité tient donc encore à avoir cette possibilité à l'avenir.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.